



Deuxième question à l'ordre du jour Propositions de programme et de budget pour 2010-11 et autres questions

Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux

1. La Commission des finances des représentants gouvernementaux s'est réunie le 4 juin 2009. L'ambassadeur Alex Van Meeuwen (Belgique) a été élu président et rapporteur. Aucun vice-président n'a été désigné. Le président a souhaité la bienvenue à MM. Julien et Nakajima, qui représentaient respectivement le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs au Conseil d'administration, et qui étaient présents en tant qu'observateurs.

Propositions de programme et de budget pour 2010-11

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général pour 2010-11, propositions qui ont été examinées pour la première fois par le Conseil d'administration à sa 304^e session (mars 2009). La commission était également saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2010-11 et autres questions financières, qui contient un rapport sur l'examen des propositions initiales et révisées du Directeur général, telles qu'approuvées par le Conseil d'administration.
3. Le Directeur général a soumis à la Commission des finances les Propositions de programme et de budget pour 2010-11, qui prévoient un montant de dépenses de 665 millions de dollars des Etats-Unis. Les remarques liminaires qu'il a formulées en présentant ces propositions figurent à l'annexe I au présent rapport.
4. M. Julien, s'exprimant en tant que porte-parole du groupe des employeurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration, indique que la discussion de fond sur les Propositions de programme et budget pour 2010-11 a eu lieu pendant la session de mars 2009 du Conseil d'administration, et qu'il ne souhaite pas rouvrir la discussion.
5. Le groupe des employeurs ne suggérera pas de voter contre le programme et budget proposé, même si les employeurs ont des réserves à ce sujet étant donné la situation actuelle. Les employeurs souhaitent que l'OIT soit plus écoutée et plus forte dans le concert international.

-
6. L'intervenant dit que le budget est le meilleur à ce jour en termes de structure, de présentation et de qualité de la programmation. Il se félicite de l'utilisation par l'OIT de méthodes modernes d'audit, de contrôle et d'évaluation; du dialogue interactif instauré entre le Bureau et les partenaires sociaux en amont de la préparation des documents; de la réactivité du Bureau; de l'amélioration de la qualité des documents; et des efforts déployés par les services pour travailler ensemble. Il salue le fait que l'emploi est devenu la première priorité de l'OIT, et se félicite de l'accent mis sur les petites et moyennes entreprises, et des ajustements consacrés aux questions de migration.
 7. Le groupe des employeurs est préoccupé par le fait que le programme et budget proposé ne mobilise pas les parties pour lutter contre la crise économique; en fait, il est un exercice délicat pour essayer de satisfaire tout le monde. Le groupe émet des réserves quant à l'absence d'un mécanisme et d'une équipe pour veiller au suivi de la Déclaration de 2008. Le cadre stratégique pourrait être amélioré en le reliant davantage à la Déclaration et en répartissant d'une manière plus équilibrée les indicateurs du cadre relatifs aux responsabilités des Etats et à celles du Bureau.
 8. Le Bureau devrait réviser ses méthodes de travail et structures hiérarchiques afin de concentrer et de renforcer la gestion et les responsabilités des départements. Il faudrait accorder davantage d'attention à la rationalisation, aux bureaux extérieurs de l'OIT, à l'élaboration d'un système de présentation de rapports approprié sur les activités extérieures, et au renforcement des qualifications et des compétences du personnel. Le Bureau devrait affecter davantage de ressources au Comité consultatif de contrôle indépendant et élargir le mandat du comité.
 9. Les employeurs reconnaissent les progrès en matière de méthodes et de transparence, raison pour laquelle le budget ne devrait pas être refusé. Ils estiment que le programme et budget est techniquement bon mais qu'il est politiquement faible. Les employeurs encouragent le Bureau à accélérer le changement, à s'efforcer d'améliorer ses services et à rechercher l'excellence. Ils demandent aux mandants d'étudier la manière de poursuivre dans la voie du renforcement et de l'amélioration des activités du BIT.
 10. M. Nakajima, représentant le porte-parole du groupe des travailleurs à la Commission du programme, du budget et de l'administration, se félicite que le programme et budget, le cadre stratégique et la Déclaration sur la justice sociale prennent en compte l'impact de la crise économique sur le monde du travail. La Déclaration constitue un cadre approprié pour répondre à la crise, et elle devrait être rationalisée et rendue opérationnelle partout dans le Bureau, au moyen de plans d'action axés sur des résultats.
 11. Les travailleurs, compte tenu qu'il subit les conséquences de la crise, appuient le budget proposé à croissance zéro en termes réels. Les ressources limitées devraient être affectées à ceux qui en ont le plus besoin, à savoir les travailleurs qui ont été les plus durement touchés par la crise.
 12. L'intervenant déclare que les principes qui guident le cadre stratégique et le programme et budget ne devraient pas être affaiblis à cause d'une action concentrée à l'échelle nationale ou régionale. Les travailleurs approuvent l'accroissement des ressources pour les régions et l'élargissement des programmes par pays de promotion du travail décent afin de couvrir les quatre objectifs stratégiques, mais les travailleurs comptent que toutes les régions bénéficieront du même engagement en ce qui concerne la ratification et la mise en œuvre des normes, les relations professionnelles et l'amélioration des conditions de travail.
 13. L'accent devrait être mis sur les produits et activités du domaine du savoir ayant trait aux zones franches d'exportation, les chaînes d'approvisionnement mondiales et les salaires. Les travailleurs déplorent que la priorité donnée aux normes du travail et à la participation

des partenaires sociaux n'apparaisse pas systématiquement dans l'ensemble des résultats, et que le chapitre sur l'égalité entre les sexes ne traite pas des défis résultant de la crise. Les travailleurs sont déçus que la situation concernant les normes et leur perspective en matière d'emploi et de protection sociale ne soit pas suffisamment soulignée dans le programme et budget.

14. L'intervenant déclare que, compte tenu de la crise, la liberté d'association et la négociation collective devraient avoir une place essentielle dans les activités de l'OIT et que, comme les activités en matière de salaires, de relations professionnelles, de sécurité sociale, de sécurité et de santé au travail et de conditions de travail, la liberté d'association et la négociation collective devraient bénéficier de ressources supplémentaires. Davantage de ressources devraient être attribuées à ACTRAV, service que les syndicats sollicitent davantage.
15. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom des pays industriels à économie de marché (PIEM), souligne l'amélioration nette de la qualité et de l'orientation du programme et budget et du cadre stratégique, ainsi que l'intégration plus forte du programme et budget, qui est présenté dans les deux documents à l'examen, dans les objectifs stratégiques et les sources de financement. Voilà qui met en évidence un progrès dans le sens d'une gestion axée sur les résultats. L'intervenant souligne que les indicateurs sont un processus continu, en particulier ceux qui mesurent la performance de l'OIT sur le terrain, et que ces derniers indicateurs devraient être hautement prioritaires. L'intervenant insiste aussi sur la nécessité que le cadre stratégique soit aligné sur les résultats présentés dans le programme et budget proposé, et qu'il reflète les commentaires formulés pendant les discussions de la session de mars 2009 du Conseil d'administration. Une version révisée du cadre stratégique, prenant en compte ces commentaires, devrait être communiquée à tous les mandants et être incluse en tant que document d'information dans les documents soumis à la session de novembre du Conseil d'administration, avec un document présentant l'état d'avancement de l'élaboration des indicateurs relatifs aux activités sur le terrain.
16. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, fait bon accueil au document et approuve le programme et budget proposé. Il se dit satisfait de l'attention positive qui y est accordée au développement rural, à l'économie informelle, aux migrations et au Centre de Turin. Il s'inquiète néanmoins de la dépendance accrue vis-à-vis des ressources émanant des donateurs.
17. Le représentant du gouvernement de la France s'associe à la déclaration du groupe des PIEM. Il déclare que le programme de la Conférence illustre la volonté de placer l'OIT au cœur de la promotion d'une mondialisation équitable, et que les effets sociaux de la crise économique rappellent la nécessité pour l'OIT d'aider ses mandants.
18. La rénovation du bâtiment du siège est une question urgente qui doit tenir compte de différentes sources de financement possibles, sans faire appel aux contributions des Etats Membres. Il demande quand sera prise une décision concernant la rénovation. Son gouvernement sera favorable à un schéma de rénovation autofinancé, et vigilant à la mise en place d'un réel plan d'entretien de l'immeuble rénové.
19. L'intervenant déclare que le plan stratégique des ressources humaines que le Bureau soumettra en novembre devra promouvoir une culture du résultat, être au service des objectifs fixés dans le Cadre stratégique 2010-2015 et renforcer la transparence sur les choix effectués dans le renouvellement des cadres partant à la retraite. Il souligne que la recherche d'efficience, la mise en place de nouveaux systèmes de gestion, une meilleure anticipation des risques et la rationalisation des procédures établies sont nécessaires. Il

s'interroge également sur la possibilité d'examiner et d'adopter le cadre stratégique définitif en même temps que le programme et budget.

20. Le représentant du gouvernement de la Suède, s'exprimant au nom des pays nordiques (Danemark, Finlande, Islande, Norvège et Suède) et du gouvernement des Pays-Bas, souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et se félicite des efforts qui ont abouti à l'élaboration du programme et budget, ainsi que des discussions tripartites qui l'ont précédée. Il soutient pleinement le budget mais demeure préoccupé par la capacité de l'OIT d'obtenir les ressources extrabudgétaires prévues pour les deux prochaines périodes biennales, compte tenu de la crise économique actuelle.
21. Le programme et budget est une tentative ambitieuse de mettre en application la gestion axée sur les résultats. L'intervenant félicite le Bureau pour les progrès et les améliorations considérables qui ont été réalisés dans le programme et budget et dans le cadre stratégique. Il prend note de l'avis du Bureau selon lequel des plans de travail axés sur les résultats encouragent une utilisation souple des ressources et une culture du travail d'équipe. L'intervenant attend avec intérêt les présentations futures de plans de travail pour chacun des résultats stratégiques.
22. Le représentant du gouvernement d'El Salvador dit que son gouvernement appuie le budget. Bien que le cadre stratégique proposé soit encourageant, l'intervenant se dit préoccupé par la question de savoir si l'OIT disposera dans le budget ordinaire de ressources suffisantes pour répondre aux besoins et priorités des mandants, compte tenu de l'actuelle crise économique et sociale.
23. Le représentant du gouvernement de l'Inde souscrit aux remarques liminaires du Directeur général concernant la nécessité de fournir des services accrus aux mandants de l'OIT, en raison de la crise financière actuelle. Il note que le programme et budget pour 2010-11 en tient compte et que les secteurs techniques n'en pâtiront pas.
24. Il se dit préoccupé par la dépendance accrue vis-à-vis des ressources extrabudgétaires et par le niveau ambitieux du Compte supplémentaire du budget ordinaire destiné à financer les programmes par pays de promotion du travail décent. En effet, les activités de l'OIT seront de ce fait tributaires de la bonne volonté et de la capacité financière des donateurs. Il s'inquiète de la difficulté de dégager des ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire pour les relations professionnelles et la sécurité et la santé au travail. Il demande que l'OIT élabore un mécanisme adapté pour réglementer et gérer les ressources obtenues au titre du Compte supplémentaire du budget ordinaire, de façon à ce que les programmes par pays de promotion du travail décent ne souffrent pas des incertitudes quant à leur financement. L'intervenant appelle à une forte intégration des ressources du budget ordinaire et des contributions extrabudgétaires par les moyens suivants: flexibilité, mise en place d'un plan de réserve, priorisation des cibles et ajout d'un volet «Dépenses imprévues» pour faire face aux disparités dues au manque de ressources du Compte supplémentaire du budget ordinaire.
25. Bien que son gouvernement se félicite des augmentations du budget consacré aux programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique, des efforts supplémentaires doivent être faits pour atténuer les effets de la récession financière sur la promotion de l'emploi et sur les marchés du travail dynamiques dans cette région. Toutefois, il faut en même temps assurer un développement durable grâce à l'augmentation des ressources destinées aux emplois verts, au développement des compétences, à la microfinance, à l'égalité entre hommes et femmes, et à l'élimination du travail des enfants. L'intervenant appuie les propositions de programme et budget.

-
26. La représentante du gouvernement de la Tunisie appuie la déclaration faite par le groupe de l'Afrique et appuie les propositions de programme et de budget. La crise économique actuelle menace la stabilité et la paix sociale, et fait prendre conscience de la nécessité de relever les défis en matière d'emploi et de lutte contre la pauvreté. Elle note que le programme et budget facilite la mise en œuvre de la Déclaration de 2008. Le renforcement des capacités du BIT en matière d'assistance technique est essentiel pour répondre aux attentes des Etats Membres. L'intervenante appelle à une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, qui accroisse la performance au siège et sur le terrain et renforce les capacités des bureaux extérieurs, notamment celui d'Alger. Elle demande d'augmenter l'appui financier et technique aux territoires arabes occupés. Elle remercie le BIT pour la traduction en arabe des documents de la Conférence.
 27. La représentante du gouvernement de la Chine appuie le budget à croissance zéro en termes réels qui est proposé dans le programme et budget. Elle souligne que l'OIT doit renforcer sa transparence et son efficacité dans le contexte de la crise mondiale, et donner la priorité à l'emploi et à la protection sociale. Cela aiderait les partenaires sociaux à affronter la crise tout en accroissant le prestige international de l'OIT.
 28. La représentante du gouvernement de l'Allemagne souscrit à la déclaration du groupe des PIEM et aux Propositions de programme et budget pour 2010-11, notamment la croissance zéro en termes réels. Elle se dit toutefois préoccupée en ce qui concerne la capacité de l'OIT de couvrir les dépenses du budget ordinaire, eu égard à la crise mondiale actuelle. La mise en œuvre des décisions prises par la réunion du G20 de Londres est un défi pour l'OIT. L'intervenante attend avec intérêt de voir comment l'Organisation relèvera ce défi.
 29. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande exprime l'appui constant de son gouvernement aux activités de l'OIT de promotion de la justice sociale au moyen de l'Agenda du travail décent. Son gouvernement a participé activement à l'élaboration du cadre stratégique, au réexamen de la structure extérieure de l'OIT et au suivi de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en accordant un intérêt particulier à la gestion axée sur les résultats.
 30. La situation économique mondiale actuelle pose d'importants problèmes, mais elle offre également à l'OIT des possibilités d'aider ses mandants à faire face à la crise. Néanmoins, la crise et les mesures coûteuses qu'il a fallu prendre pour la surmonter ont eu des conséquences budgétaires pour son gouvernement, qui s'est vu obligé de plafonner ou de réduire ses budgets, et de redéfinir l'ordre de priorité de ses dépenses en fonction des nécessités les plus pressantes. L'intervenante constate les efforts déployés pour réduire les augmentations de coûts proposées, mais estime que davantage pourrait être fait pour parvenir à une croissance zéro en termes réels. C'est la raison pour laquelle son gouvernement s'abstiendra de voter sur les propositions de programme et de budget.
 31. Le représentant du gouvernement de la Suisse appuie la déclaration du groupe des PIEM et indique que son gouvernement est favorable aux grandes lignes des Propositions de programme et de budget pour 2010-11, y compris le cadre stratégique. La Suisse, Membre de l'OIT, est également le pays dans lequel l'Organisation a installé son siège à Genève et, à ce titre, est concernée par les propositions concernant la rénovation du bâtiment du siège. L'intervenant réitère la demande de son gouvernement, qui souhaite que l'on constitue aux fins de cette rénovation une réserve annuelle de 1 pour cent de la valeur du bâtiment. Une telle mesure implique que le montant de cette provision, actuellement établi à 2,5 millions de dollars E.-U. dans les propositions de budget, soit relevé à 7 millions de dollars.

-
32. Le représentant du gouvernement de l'Argentine appuie le programme et budget et la proposition concernant la croissance zéro en termes réels. En ce qui concerne le budget, l'OIT se trouve confrontée à un double défi, puisqu'elle doit être capable de mettre en œuvre les activités prévues, notamment la Déclaration de 2008, et y parvenir dans le contexte de la crise économique actuelle. L'intervenant se félicite du rôle considérable attribué à l'OIT dans la Déclaration du G20. Il préconise un renforcement des ressources humaines dans les bureaux régionaux, afin d'apporter un appui aux mandants, et du Centre de Turin.
33. La représentante du gouvernement de Cuba indique que son gouvernement n'est pas opposé aux Propositions de programme et de budget pour 2010-11, en particulier dans la mesure où elles tiennent compte des priorités définies dans les programmes par pays de promotion du travail décent, à savoir la création d'emplois, la protection sociale et la réduction de la pauvreté, domaines qui nécessitent une attention toute particulière. Elle salue les efforts déployés dans le cadre des programmes de coopération technique pour réaliser les objectifs de l'OIT et répondre aux besoins des mandants.
34. Le représentant du gouvernement de l'Égypte se rallie à la déclaration du groupe de l'Afrique et se dit favorable aux Propositions de programme et de budget pour 2010-11. Compte tenu de la crise financière actuelle, il met en garde contre le risque qu'il y aurait à compter sur les contributions des donateurs pour financer les activités du programme.
35. M^{me} O'Donovan, représentante du Secrétaire général, précise que le cadre stratégique a été approuvé par le Conseil d'administration à sa session de mars 2009, et qu'il a été tenu compte des vues exprimées au cours de la discussion. Ces vues seront prises en considération lors de l'exécution des trois programmes et budgets prévus dans le cadre stratégique. Afin de s'assurer que le document sera une référence utile pour les mandants de l'OIT, les membres du Conseil d'administration et un public plus large, le Bureau va réviser le document du cadre stratégique de manière à prendre en compte les décisions prises à l'issue de l'examen ultérieur du programme et budget, en particulier la proposition visant à ajouter deux nouveaux résultats et à introduire un certain nombre de précisions. Le Bureau publiera cette version révisée sur le site Internet de l'Organisation après l'adoption des propositions de programme et de budget par la Conférence. Une brochure sera également préparée, sur la base de la partie introductive du cadre stratégique, afin de faire comprendre clairement les grandes lignes d'action de l'Organisation pour les six prochaines années.
36. Bien que la question de l'adoption du cadre stratégique ne fasse pas partie de l'ordre du jour de la commission, tel qu'établi en vertu de la Constitution de l'Organisation et du Règlement de la Conférence, et qu'elle ne soit de ce fait pas soumise officiellement à son examen, le Bureau tient à assurer à la commission qu'elle fait partie du cadre prévu pour la mise en œuvre du programme et budget.
37. En ce qui concerne le projet de rénovation du bâtiment du siège, le Conseil d'administration a déjà pris certaines décisions. Lors de sa session de mars, il a habilité le Directeur général à engager des consultations avec les autorités helvétiques. Ces négociations sont en cours, et déboucheront sur des propositions détaillées qui seront présentées au Conseil d'administration à sa session de novembre 2009. L'intervenante confirme que le Bureau recherche une solution qui sera sans incidence sur les contributions des Etats Membres.
38. Le président conclut en indiquant que la commission est prête à adopter le programme et budget pour 2010-11.

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

39. La commission était saisie du document C.F./D.4 récapitulant les données financières des Propositions de programme et de budget pour 2010-11 et comportant un projet de résolution destiné à être soumis à la Conférence. Suite à la décision de suivre la recommandation du Conseil d'administration au sujet du programme et budget, le Bureau a exécuté les contrats de change à terme pour les sommes en dollars des Etats-Unis dont l'Organisation aura besoin pour la période biennale de 2010-11. Les montants corrects à insérer dans la résolution officielle sont les suivants:

Budget de dépenses	726 720 000
Budget des recettes	726 720 000
Taux de change budgétaire	1,07
Equivalence du budget total en francs suisses	777 590 400

40. Le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le document C.F./D.4 montre le budget final des dépenses et des recettes à la suite de l'achat de contrats à terme pour couvrir les besoins en dollars des Etats-Unis. Du fait de ces contrats, les montants mis en recouvrement auprès des Etats Membres sont maintenant protégés contre toute fluctuation des taux de change au cours de l'exercice 2010-11. Les différentiels d'intérêts entre le dollar des Etats-Unis et le franc suisse ont permis d'obtenir une prime de taux de change d'environ 3,4 millions de francs suisses. Conformément au Règlement financier, cette prime sera restituée aux Etats Membres à la fin de la période biennale, une moitié étant redistribuée par le biais du système d'incitation pour encourager le prompt paiement des contributions et l'autre étant versée à tous les Etats Membres.
41. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution, dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Demandes présentées en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT en vue de l'autorisation de participer au vote

42. Aucun document n'a été présenté sur ce point.

Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres

43. La commission était saisie du document C.F./D.2 contenant des informations sur l'état de recouvrement des contributions des Etats Membres au 20 mai 2009.
44. Le Trésorier et contrôleur des finances indique que des contributions, qui n'apparaissent pas dans les informations contenues dans le document du Bureau, ont été reçues des Etats Membres suivants:

	2009	Arriérés	Total en francs suisses
Tunisie	121 164	–	121 164
Iraq	59 199	329 339	388 538
Espagne	11 620 913	–	11 620 913
Algérie	332 291	–	332 291
République centrafricaine	3 905	8 012	11 917
Arménie	–	38 130	38 130
Nigéria	187 764	–	187 764
Antigua-et-Barbuda	–	7 969	7 969
France	24 637 983	–	24 637 983
République de Corée	–	5 134 836	5 134 836
Roumanie	17 368	–	17 368
Malte	66 487	–	66 487
Turquie	1 332 678	–	1 332 678
Total	38 379 752	5 518 286	43 898 038

La somme des montants versés à ce jour s'élève par conséquent à 230 925 047 francs suisses, dont 214 677 932 francs suisses au titre des contributions pour 2009 et 16 247 115 francs suisses au titre des arriérés de contributions. Le solde de la somme due s'élève de ce fait à 264 333 028 francs suisses.

45. Le représentant du gouvernement de l'Iraq fait noter avec satisfaction que son pays s'est acquitté de la totalité de ses contributions. Il précise que l'approbation du budget national a été retardée à cause de la crise financière, ce qui explique également le retard dans le versement des contributions de son pays. Il souligne que l'Iraq attache une grande importance aux activités de l'OIT, en particulier dans les domaines de la législation du travail et de la création d'emplois.
46. La représentante du gouvernement de la Tunisie confirme que la contribution de son gouvernement a été transférée le 18 avril 2009.
47. *La commission prend note des informations contenues dans le document.*

Barème des contributions au budget pour 2010

48. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2010-11 et autres questions financières, et du document C.F./D.3, qui contient un projet de barème des contributions au budget pour 2010.
49. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

50. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2010-11 et autres questions financières, qui présente en détail la fixation de la contribution proposée pour Tuvalu.

-
51. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

52. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2010-11 et autres questions financières, qui contient des informations détaillées sur les nominations proposées au Tribunal administratif de l'OIT.
53. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Amendements au Règlement financier

54. La commission était saisie du rapport II: Projet de programme et budget 2010-11 et autres questions financières, qui contient des informations détaillées sur les propositions d'amendements au Règlement financier.
55. *La commission recommande à la Conférence d'adopter la résolution dont le texte figure à la fin du présent rapport.*

Autres questions

56. Aucun document n'a été présenté sur ce point.
57. La représentante du gouvernement de Cuba demande l'assistance du Directeur général pour résoudre les problèmes auxquels est confronté son gouvernement pour effectuer des virements bancaires au titre des contributions au CINTERFOR.

Annexes

58. L'allocation du Directeur général concernant les Propositions de programme et de budget pour 2010-11 est annexée au présent rapport (annexe I).
59. Le projet de barème des contributions pour 2010 est joint au présent rapport (annexe II).
60. Un tableau présentant un résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2010-11 est joint au présent rapport (annexe III) ainsi qu'un résumé du budget des dépenses proposé pour 2010-11 par ligne de crédit (annexe IV).
61. Un état des contributions dues par les Etats Membres pour 2010 est également joint au présent rapport (annexe V).

Genève, le 4 juin 2009.

(Signé) A. Van Meeuwen
Président et rapporteur

Résolutions soumises à la Conférence

Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

En application du Règlement financier, approuve pour le 72^e exercice, qui prendra fin le 31 décembre 2011, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail qui s'élève à 726 720 000 dollars des Etats-Unis, ainsi que le budget des recettes, d'un montant de 726 720 000 dollars des Etats-Unis, qui, au taux de change budgétaire de 1,07 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, correspond à 777 590 400 francs suisses, et décide que le budget des recettes, exprimé en francs suisses, devra être réparti entre les Etats Membres, conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Résolution concernant le barème des contributions au budget pour 2010

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, d'adopter le projet de barème des contributions pour 2010 figurant à la colonne 3 de l'annexe III au présent rapport.

Résolution concernant la fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide que, conformément à la pratique établie qui consiste à harmoniser les taux de contribution des Etats Membres de l'OIT avec leur quote-part prévue dans le barème de l'Organisation des Nations Unies, la contribution de Tuvalu au budget de l'OIT pour la période où il a été Membre de l'Organisation en 2008 et pour 2009 sera calculée sur la base du taux annuel de 0,001 pour cent.

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément à l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, de renouveler le mandat de M. Seydou Ba (Sénégal), de M. Giuseppe Barbagallo (Italie) et de M^{me} Dolores M. Hansen (Canada) pour une durée de trois ans.

Résolution concernant les amendements au Règlement financier

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Prenant acte qu'il faut modifier le Règlement financier pour assurer la conformité de la présentation de l'information financière avec les Normes comptables internationales pour le secteur public,

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier¹:

Article 10

2. Aussitôt que possible après que la Conférence a adopté le budget et que le montant total des crédits ouverts a été réparti entre les Membres de l'Organisation de la manière prescrite par la Conférence, le Directeur général fait parvenir tous les documents qui s'y rapportent aux Membres de l'Organisation, en indiquant que les contributions pour l'exercice sont dues et payables en francs suisses le 1^{er} janvier de chacune des années auxquelles elles se rapportent et en invitant chaque Membre à effectuer le versement de sa contribution à la date à laquelle elle est due ou aussitôt que possible après cette date. Le budget des dépenses est établi en dollars des Etats-Unis et converti en francs suisses au taux de change budgétaire.

~~5. Toutes les contributions payables au cours d'un exercice sont enregistrées comme des recettes de cet exercice et sont comptabilisées en dollars des Etats-Unis au taux de change budgétaire en vigueur au cours de cet exercice.~~

~~6.5.~~ Le Directeur général présente à chaque session du Conseil d'administration un exposé de la situation du point de vue des finances des contributions acquittées par les Etats Membres et des dépenses et recettes budgétaires de l'Organisation. Un exposé analogue est présenté chaque année à la Conférence.

~~7.6.~~ Tout paiement au titre des contributions effectué par un Membre de l'Organisation qui n'a pas intégralement versé ses contributions pour les années civiles antérieures sera, à moins que la Conférence n'en décide autrement dans des cas déterminés, imputé sur le plus ancien de ces arriérés, y compris les montants restant dus au titre de contributions pour des périodes antérieures de participation en qualité de Membre, nonobstant toute intention contraire exprimée par le Membre débiteur. Lorsque les arriérés ou ces montants restant dus ont été consolidés, tout Membre de l'Organisation est tenu d'effectuer intégralement son versement annuel avant de liquider sa contribution courante pour l'année en question.

Article 17

1. Les dépenses imputées sur les crédits budgétaires d'un exercice correspondent aux paiements effectués au cours de cet exercice et aux engagements ~~non réglés se rapportant à des marchandises reçues ou à des services fournis non encore réglés au~~ le dernier jour de l'exercice. La fraction des crédits budgétaires nécessaire pour faire face à ces engagements non réglés reste disponible pendant douze mois, après quoi Une fois que les paiements correspondant à ces engagements ont été effectués, tout solde restant est porté aux recettes accessoires.

Article 23

~~1.~~ Le Directeur général tient la comptabilité nécessaire et arrête des ~~comptes définitifs états financiers~~ pour chaque ~~exercice année civile, faisant ressortir:~~

- ~~a) les recettes et les dépenses de tous les fonds;~~
- ~~b) l'utilisation des crédits ouverts, notamment:~~
 - ~~i) les crédits initialement ouverts;~~
 - ~~ii) le cas échéant, les crédits supplémentaires;~~
 - ~~iii) les crédits ouverts modifiés par des virements;~~

¹ Les ajouts sont soulignés et les suppressions barrées.

-
- iv) ~~les crédits, s'il en existe, autres que ceux qui ont été ouverts par la Conférence internationale du Travail;~~
 - v) ~~les sommes imputées sur ces crédits et, le cas échéant, sur d'autres crédits;~~
 - e) ~~l'actif et le passif à la fin de l'exercice.~~

Le Directeur général fournit également tous autres renseignements nécessaires pour indiquer la situation financière courante de l'Organisation.

2. Les états financiers correspondant à la seconde année de l'exercice comprennent des tableaux des recettes et dépenses du budget ordinaire pour l'exercice biennal et le calcul de tout excédent ou déficit, conformément à l'article 10, paragraphe 2, et à l'article 18 du présent règlement.

Article 24

~~Outre les comptes définitifs pour l'exercice, le Directeur général informe le Conseil d'administration de la situation des comptes à la fin de chaque année intermédiaire. Pour chaque entité pour laquelle le Conseil d'administration adopte un budget pour l'exercice, le Directeur général soumet au Conseil d'administration, à la fin de chaque exercice, un relevé de compte comparant le budget de cette entité, ajusté compte tenu de tous virements ou crédits supplémentaires autorisés par le Conseil d'administration, et les recettes et dépenses réelles.~~

Article 26

~~Les comptes définitifs états financiers~~ de l'Organisation sont présentés en dollars des Etats-Unis et établis conformément aux normes comptables en vigueur de façon générale au sein du système des Nations Unies. Toutefois, les écritures peuvent être tenues dans toute autre monnaie, selon ce que le Directeur général peut juger nécessaire. Les renseignements sur les contributions mises en recouvrement, les contributions reçues et les contributions non acquittées seront présentés en francs suisses dans les tableaux.

Article 27

~~Les comptes définitifs états financiers~~ sont soumis au Commissaire aux comptes au plus tard le 31 mars qui suit la fin de ~~l'exercice auquel~~ la période à laquelle ils se rapportent.

Article 28

1. Le Directeur général soumet au Conseil d'administration les ~~comptes définitifs états financiers~~ pour chaque ~~exercice année civile~~ et les rapports du Commissaire aux comptes à ce sujet avant le 1^{er} mai de l'année suivant la clôture de ~~cet exercice cette année.~~

2. Le Conseil d'administration les transmet à la Conférence, selon les dispositions de l'article 38, pour qu'elle les examine à sa session suivante.

Article 29

~~Les comptes définitifs états financiers~~ sont adoptés par la Conférence internationale du Travail.

Article 32

Le Directeur général peut prescrire le versement à titre gracieux des sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt de l'Organisation. Un relevé de ces sommes doit être présenté avec les ~~comptes définitifs états financiers.~~

Article 33

Le Directeur général peut, après une enquête approfondie, autoriser à passer par profits et pertes le montant des pertes de fonds, fournitures, matériel et autres avoirs, sauf les arriérés de contributions. Un état de toutes les sommes passées par profits et pertes au cours de l'exercice doit être soumis au Commissaire aux comptes en même temps que les ~~comptes définitifs états financiers.~~

Article 38

1. Le Commissaire aux comptes établit un rapport sur la vérification des états financiers et des tableaux y relatifs faisant ressortir la situation des comptes définitifs pour chaque ~~exercice année civile~~, dans lequel il consigne les renseignements qu'il juge nécessaires sur les questions visées à l'article 36, paragraphe 2, du Règlement financier et au mandat additionnel.

Annexe I

Conférence internationale du Travail – 98^e session

Allocution de M. Juan Somavia, Directeur général, à la Commission des finances des représentants gouvernementaux sur les Propositions de programme et de budget pour 2010-11

Monsieur l'Ambassadeur Van Meeuwen,

Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Messieurs les porte-parole du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs de la Commission du programme, du budget et de l'administration, chers amis,

Vous êtes saisis de la recommandation du Conseil d'administration du BIT invitant la Conférence internationale du Travail à adopter le programme et budget pour la période biennale 2010-11, le montant total des dépenses étant fixé provisoirement à quelque 665 millions de dollars des Etats-Unis.

Cette recommandation est le résultat de consultations approfondies et intensives auprès des mandants, processus qui a atteint son point culminant à la session de mars dernier du Conseil d'administration.

Permettez-moi de remercier sincèrement Monsieur l'Ambassadeur Rapacki, Président du Conseil d'administration et de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Sa détermination a été essentielle pour orienter la discussion vers la proposition dont vous êtes maintenant saisis.

Il s'agit du premier document sur le programme et le budget à être guidé par la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, et du premier document de ce type découlant du Cadre stratégique 2010-2015.

Il traduit la détermination du Bureau à fournir des services accrus aux mandants, en particulier en ces temps de crise. Nous avons conscience des difficultés extraordinaires auxquelles les gouvernements sont confrontés, alors que vos budgets nationaux sont soumis à de nombreuses exigences nouvelles.

Voilà qui nous donne la responsabilité particulière de faire le meilleur usage de l'argent des contribuables, tout en soulignant l'importance de la transparence, de la responsabilisation, de l'efficacité et de l'efficacéité.

Chacun convient clairement que l'Agenda du travail décent, tel qu'énoncé dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et dans les propositions de programme et budget, est l'élément fondamental de la réponse de l'OIT à la crise dans toutes les régions.

Les discussions sur la proposition de budget ont tourné autour de quatre points liés entre eux. Je les aborderai maintenant un par un.

Le premier porte sur le niveau et la structure du budget ordinaire.

Le Conseil d'administration a recommandé le même niveau de budget que celui de 2008-09, auquel s'ajoutent de modestes augmentations de coûts, comme le montre le tableau B du rapport II.

Les ressources affectées aux régions ont été accrues de plus de 5 millions de dollars, soit une augmentation moyenne de 2,8 pour cent par rapport à 2008-09. L'accroissement global au titre des régions, sur cinq exercices biennaux, équivaut à 10,5 pour cent.

L'accroissement des ressources destinées aux régions ne s'est pas fait au détriment des ressources pour les secteurs techniques: celles-ci ont été maintenues, pour l'essentiel, à 100 pour cent de leur niveau actuel.

La proposition prévoit un niveau plus élevé de ressources pour les statistiques, l'administration du travail, l'inspection du travail, l'évaluation et le Comité consultatif de contrôle indépendant.

En outre, pendant la discussion en mars, plusieurs intervenants ont formulé des demandes spécifiques d'affectation de ressources. J'ai tenu compte de ces commentaires.

Dans les ajustements aux propositions de programme et de budget que j'ai proposés à la Commission du programme, du budget et de l'administration, j'ai donc suggéré d'affecter des ressources supplémentaires pour les activités dans les domaines suivants: économie informelle, économie rurale, migrations, Centre de Turin et suivi des décisions des organes de contrôle.

Dans le même temps, la proposition prévoit quelque 7,9 millions de dollars d'économies. Il s'agit du plus haut niveau d'économies à avoir été proposé dans les programmes et budgets récents. Cet effort a été systématique ces dernières années.

Les économies proviennent principalement de la diminution constante des ressources des services administratifs et d'appui, qui va de pair avec un recours accru aux technologies de l'information et de la communication. Les ressources ainsi économisées sont affectées à nos activités techniques. Toutefois, nous atteignons actuellement des limites d'efficience, et les dépasser pourrait compromettre la qualité des services.

Le deuxième point porte sur la provision pour augmentation de coûts. Plusieurs gouvernements ont salué les efforts que le Bureau a accomplis pour réduire la provision proposée initialement.

Les membres de la commission se souviendront que de nouvelles données devenues disponibles pendant la session de mars du Conseil d'administration ont permis de réduire la provision proposée de 4,3 à 3,6 pour cent pour l'exercice biennal.

Les prévisions des institutions financières continuent de faire l'objet d'un suivi, et aucune évolution notable n'a été signalée. Il est fort peu probable que les prévisions à venir annoncent une nouvelle baisse de l'inflation. Comme je l'ai dit en mars, le risque que les importantes augmentations des dépenses publiques aient ultérieurement un impact inflationniste reste réel.

Le troisième point concerne la discussion sur les contributions volontaires.

Les propositions de programme et de budget lient étroitement le budget ordinaire et les contributions volontaires. Pour ce qui est de ces dernières, la proposition dont vous êtes saisis prévoit une augmentation estimée de 20 pour cent des ressources extrabudgétaires ainsi que le doublement du Compte supplémentaire du budget ordinaire par rapport à 2008-09. Il s'agit de projections et non d'engagements.

Beaucoup de gouvernements, mais également les groupes des employeurs et des travailleurs, ont formulé de nombreuses observations au sujet de l'augmentation prévue. Plusieurs intervenants ont douté que, en ces temps de crise, les contributions volontaires augmentent autant que prévu.

D'autres se sont inquiétés du fait que les propositions de budget dépendent beaucoup de ces deux sources de financement, qui peuvent ou non se matérialiser et qui rendraient l'Organisation excessivement dépendante des donateurs.

Tous ces commentaires sont justifiés et sensés. Mais, ainsi que nous l'avons déclaré en mars à la Commission du programme, du budget et de l'administration, notre proposition se fonde sur l'expérience passée.

En 2008, nous sommes parvenus à obtenir 300 millions de dollars de ressources extrabudgétaires, contre 240 millions en 2007.

De même, nous avons obtenu quelque 42 millions de dollars dans le cadre du Compte supplémentaire du budget ordinaire. Il s'agit d'un résultat remarquable pour une nouvelle modalité de contributions volontaires qui a été lancée il y a deux ans.

La manifestation que nous organisons le 8 juin pour les délégués sera l'occasion de partager des informations sur les progrès réalisés et sur les leçons que nous avons tirées à ce jour. J'invite les membres de la Commission des finances à y participer.

Nous savons que nos cibles pour 2010-11 sont ambitieuses. Mais nous ne voulions pas revoir nos ambitions à la baisse. Au contraire, nous pensons qu'elles correspondent aux besoins et aux attentes de nos mandants en matière de coopération technique et de conseils.

Il va sans dire que la crise actuelle entraîne de nouveaux défis et de nouveaux risques pour l'OIT et ses Membres. Dans le même temps, le Bureau doit répondre à de plus en plus de demandes urgentes, lesquelles peuvent se traduire par de nouvelles possibilités.

En ce qui concerne l'avenir, nous sommes convaincus que l'importance croissante de l'approche du travail décent pour faire face à la crise permettra d'obtenir davantage de soutien pour les activités du BIT.

Le quatrième et dernier point a trait à la discussion des propositions de programme.

Je dois dire que j'ai été impressionné, et heureux, de l'ampleur de l'appui apporté à l'orientation de ces propositions.

La très grande majorité des intervenants s'est félicitée du cadre stratégique simplifié qui est centré sur les principales priorités de l'Organisation, lesquelles sont prises en compte dans un nombre restreint de résultats.

De nombreux intervenants ont salué les améliorations des indicateurs de performance et des cibles, ainsi que l'approche plus rigoureuse pour les mesures de la performance.

Il a été proposé d'améliorer tant la procédure que les modalités d'examen par le Conseil d'administration des propositions de programme et de budget.

Je me félicite de ces propositions très constructives. Elles seront pleinement examinées, car nous continuons d'apprendre et de chercher à améliorer notre façon de s'acquitter de cet exercice complexe.

De plus, les membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration ont fait des propositions importantes et concrètes pour améliorer encore le cadre présenté en mars.

L'annexe 3 au rapport II dont vous êtes saisis expose en détail les modifications apportées au programme et budget pour tenir compte de ces suggestions. J'en rappellerai brièvement les grandes lignes:

- premièrement, certaines formulations ont été modifiées afin de mieux refléter l'esprit de la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable;
- deuxièmement, plusieurs résultats et indicateurs ont été éclaircis;
- troisièmement, les critères de mesure ont été améliorés pour les cas qui ont été identifiés pendant la discussion;
- quatrièmement, nous avons établi, chaque fois que cela était réaliste, des cibles plus ambitieuses, en mettant l'accent sur celles que les membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration jugeaient particulièrement insuffisantes;
- enfin, et c'est là le point le plus important, pour répondre à une demande pressante, nous avons rattaché à chacun des quatre groupes de droits et principes fondamentaux un ensemble de résultats, d'indicateurs et de cibles spécifiques. Outre le résultat relatif à la liberté d'association et à la négociation collective, nous avons désormais trois résultats distincts pour le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination au travail.

La Commission du programme, du budget et de l'administration s'est également félicitée des modifications des méthodes de travail sur lesquelles se fondent les propositions. Ces modifications répondent à la volonté renouvelée de privilégier le travail d'équipe, en adoptant des approches communes pour les 19 résultats, en partageant les responsabilités entre les secteurs, au siège et dans les régions, et en mettant fortement l'accent sur la collaboration dans les activités menées dans les régions.

Les activités visant à modifier et à adapter ces nouvelles méthodes de travail sont déjà engagées. Dès le mois de mai, j'ai pris de nouvelles mesures pour accélérer la réforme en cours sur la gestion du changement au Bureau, comme le demande la Déclaration sur la justice sociale. Des plans de travail axés sur les résultats – un pour chacun des 19 résultats – seront préparés avant le début de la période biennale 2010-11.

La mise en œuvre de la structure extérieure à deux niveaux, que le Conseil d'administration m'a autorisé à faire avancer en mars dernier, doit également être replacée dans ce contexte, au même titre que d'autres stratégies relatives aux connaissances et aux ressources humaines, que nous examinerons en novembre à la prochaine session du Conseil d'administration.

Prises ensemble, toutes ces mesures s'inscrivent dans le cadre de nos initiatives régulières et systématiques visant à ce que le Bureau soit plus efficace, plus efficient, davantage axé sur les résultats, et à ce qu'il agisse sur la base de pratiques institutionnelles transparentes, responsables et rigoureuses du point de vue financier.

Plus que jamais, notre but principal est d'améliorer la capacité de l'Organisation de fournir à ses Membres des services globalement, dans les régions et dans les pays.

Pour conclure, je souhaiterais rappeler ce que j'ai indiqué hier dans mon allocution d'ouverture.

A sa session de juin dernier, la Conférence, en adoptant la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, a donné à l'Organisation l'impulsion pour une nouvelle vision.

Cette vision a confirmé la confiance des Membres de l'OIT et leur soutien constant à une Organisation forte et efficace. Il faudra continuer de tout faire pour mériter la confiance placée en nous.

Hier, j'ai également énuméré les éléments de l'action de l'Organisation destinée à faire face à la crise, ainsi que les différentes initiatives prises. L'Organisation a démontré sa capacité de réagir rapidement et de s'adapter aux nouvelles circonstances. Cette réactivité est facilitée par toute l'importance que nous ne cessons de donner à une gestion rigoureuse.

Ces divers éléments vont ensemble et renforcent l'Organisation.

Le budget que le Conseil d'administration vous a proposé repose sur une approche rigoureuse en matière financière et axée sur des résultats, qui privilégie la transparence, les économies, l'efficacité et l'efficacé.

Je suis convaincu que le budget soumis par le Conseil d'administration à la Commission des finances nous permettra de tenir nos engagements et d'atteindre les résultats que les Membres demandent.

Je tiens encore à remercier la Commission des finances pour les orientations qu'elle nous fournit au fil des ans, et je vous demande d'accepter de transmettre à la plénière, en vue de son adoption, la recommandation du Conseil d'administration sur la résolution concernant le budget.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe II

Barèmes de contributions

Etats	OIT Barème pour 2009 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2010 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
1 Afghanistan	0,001	0,001	0,001	-
2 Afrique du Sud	0,290	0,290	0,290	-
3 Albanie	0,006	0,006	0,006	-
4 Algérie	0,085	0,085	0,085	-
5 Allemagne	8,581	8,577	8,581	-
6 Angola	0,003	0,003	0,003	-
7 Antigua-et-Barbuda	0,002	0,002	0,002	-
8 Arabie saoudite	0,748	0,748	0,748	-
9 Argentine	0,325	0,325	0,325	-
10 Arménie	0,002	0,002	0,002	-
11 Australie	1,788	1,787	1,788	-
12 Autriche	0,888	0,887	0,888	-
13 Azerbaïdjan	0,005	0,005	0,005	-
14 Bahamas	0,016	0,016	0,016	-
15 Bahreïn	0,033	0,033	0,033	-
16 Bangladesh	0,010	0,010	0,010	-
17 Barbade	0,009	0,009	0,009	-
18 Bélarus	0,020	0,020	0,020	-
19 Belgique	1,103	1,102	1,103	-
20 Belize	0,001	0,001	0,001	-
21 Bénin	0,001	0,001	0,001	-
22 Bolivie	0,006	0,006	0,006	-
23 Bosnie-Herzégovine	0,006	0,006	0,006	-
24 Botswana	0,014	0,014	0,014	-
25 Brésil	0,877	0,876	0,877	-
26 Brunéi Darussalam	0,026	0,026	0,026	-
27 Bulgarie	0,020	0,020	0,020	-
28 Burkina Faso	0,002	0,002	0,002	-
29 Burundi	0,001	0,001	0,001	-
30 Cambodge	0,001	0,001	0,001	-
31 Cameroun	0,009	0,009	0,009	-
32 Canada	2,979	2,977	2,978	(0,001)
33 Cap-Vert	0,001	0,001	0,001	-
34 Chili	0,161	0,161	0,161	-
35 Chine	2,668	2,667	2,668	-
36 Chypre	0,044	0,044	0,044	-
37 Colombie	0,105	0,105	0,105	-
38 Comores	0,001	0,001	0,001	-
39 Congo	0,001	0,001	0,001	-
40 Corée, République de	2,174	2,173	2,174	-
41 Costa Rica	0,032	0,032	0,032	-
42 Côte d'Ivoire	0,009	0,009	0,009	-
43 Croatie	0,050	0,050	0,050	-
44 Cuba	0,054	0,054	0,054	-
45 Danemark	0,739	0,739	0,739	-
46 Djibouti	0,001	0,001	0,001	-
47 Dominique	0,001	0,001	0,001	-
48 Egypte	0,088	0,088	0,088	-
49 El Salvador	0,020	0,020	0,020	-

Etats	OIT Barème pour 2009 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2010 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
50 Emirats arabes unis	0,302	0,302	0,302	-
51 Equateur	0,021	0,021	0,021	-
52 Erythrée	0,001	0,001	0,001	-
53 Espagne	2,970	2,968	2,969	(0,001)
54 Estonie	0,016	0,016	0,016	-
55 Etats-Unis	22,000	22,000	22,000	-
56 Ethiopie	0,003	0,003	0,003	-
57 Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	0,005	0,005	-
58 Fidji (les)	0,003	0,003	0,003	-
59 Finlande	0,564	0,564	0,564	-
60 France	6,304	6,301	6,304	-
61 Gabon	0,008	0,008	0,008	-
62 Gambie	0,001	0,001	0,001	-
63 Géorgie	0,003	0,003	0,003	-
64 Ghana	0,004	0,004	0,004	-
65 Grèce	0,596	0,596	0,596	-
66 Grenade	0,001	0,001	0,001	-
67 Guatemala	0,032	0,032	0,032	-
68 Guinée	0,001	0,001	0,001	-
69 Guinée équatoriale	0,002	0,002	0,002	-
70 Guinée-Bissau	0,001	0,001	0,001	-
71 Guyana	0,001	0,001	0,001	-
72 Haïti	0,002	0,002	0,002	-
73 Honduras	0,005	0,005	0,005	-
74 Hongrie	0,244	0,244	0,244	-
75 Iles Marshall	-	0,001	0,001	0,001
76 Iles Salomon	0,001	0,001	0,001	-
77 Inde	0,450	0,450	0,450	-
78 Indonésie	0,161	0,161	0,161	-
79 Iran, République islamique d'	0,180	0,180	0,180	-
80 Iraq	0,015	0,015	0,015	-
81 Irlande	0,445	0,445	0,445	-
82 Islande	0,037	0,037	0,037	-
83 Israël	0,419	0,419	0,419	-
84 Italie	5,081	5,079	5,081	-
85 Jamahiriya arabe libyenne	0,062	0,062	0,062	-
86 Jamaïque	0,010	0,010	0,010	-
87 Japon	16,632	16,624	16,631	(0,001)
88 Jordanie	0,012	0,012	0,012	-
89 Kazakhstan	0,029	0,029	0,029	-
90 Kenya	0,010	0,010	0,010	-
91 Kirghizistan	0,001	0,001	0,001	-
92 Kiribati	0,001	0,001	0,001	-
93 Koweït	0,182	0,182	0,182	-
94 Lesotho	0,001	0,001	0,001	-
95 Lettonie	0,018	0,018	0,018	-
96 Liban	0,034	0,034	0,034	-
97 Libéria	0,001	0,001	0,001	-
98 Lituanie	0,031	0,031	0,031	-
99 Luxembourg	0,085	0,085	0,085	-
100 Madagascar	0,002	0,002	0,002	-
101 Malaisie	0,190	0,190	0,190	-
102 Malawi	0,001	0,001	0,001	-

Etats	OIT Barème pour 2009 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2010 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
103 Maldives, République de	-	0,001	0,001	0,001
104 Mali	0,001	0,001	0,001	-
105 Malte	0,017	0,017	0,017	-
106 Maroc	0,042	0,042	0,042	-
107 Maurice	0,011	0,011	0,011	-
108 Mauritanie	0,001	0,001	0,001	-
109 Mexique	2,258	2,257	2,258	-
110 Moldova, République de	0,001	0,001	0,001	-
111 Mongolie	0,001	0,001	0,001	-
112 Monténégro (le)	0,001	0,001	0,001	-
113 Mozambique	0,001	0,001	0,001	-
114 Myanmar	0,005	0,005	0,005	-
115 Namibie	0,006	0,006	0,006	-
116 Népal	0,003	0,003	0,003	-
117 Nicaragua	0,002	0,002	0,002	-
118 Niger	0,001	0,001	0,001	-
119 Nigéria	0,048	0,048	0,048	-
120 Norvège	0,783	0,782	0,783	-
121 Nouvelle-Zélande	0,256	0,256	0,256	-
122 Oman	0,073	0,073	0,073	-
123 Ouganda	0,003	0,003	0,003	-
124 Ouzbékistan	0,008	0,008	0,008	-
125 Pakistan	0,059	0,059	0,059	-
126 Panama	0,023	0,023	0,023	-
127 Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	0,002	0,002	-
128 Paraguay	0,005	0,005	0,005	-
129 Pays-Bas	1,874	1,873	1,874	-
130 Pérou	0,078	0,078	0,078	-
131 Philippines	0,078	0,078	0,078	-
132 Pologne	0,501	0,501	0,501	-
133 Portugal	0,527	0,527	0,527	-
134 Qatar	0,085	0,085	0,085	-
135 République arabe syrienne	0,016	0,016	0,016	-
136 République centrafricaine	0,001	0,001	0,001	-
137 République démocratique du Congo	0,003	0,003	0,003	-
138 République démocratique populaire lao	0,001	0,001	0,001	-
139 République dominicaine	0,024	0,024	0,024	-
140 République tchèque	0,281	0,281	0,281	-
141 Roumanie	0,070	0,070	0,070	-
142 Royaume-Uni	6,645	6,642	6,645	-
143 Russie, Fédération de	1,201	1,200	1,201	-
144 Rwanda	0,001	0,001	0,001	-
145 Sainte-Lucie	0,001	0,001	0,001	-
146 Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	0,001	0,001	-
147 Saint-Marin	0,003	0,003	0,003	-
148 Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	0,001	0,001	-
149 Samoa	0,001	0,001	0,001	-
150 Sao Tomé-et-Principe	0,001	0,001	0,001	-
151 Sénégal	0,004	0,004	0,004	-
152 Serbie	0,021	0,021	0,021	-
153 Seychelles	0,002	0,002	0,002	-
154 Sierra Leone	0,001	0,001	0,001	-
155 Singapour	0,347	0,347	0,347	-
156 Slovaquie	0,063	0,063	0,063	-

Etats	OIT Barème pour 2009 Colonne 1 %	ONU Barème pour 2007-2009 Colonne 2 %	OIT Projet de barème pour 2010 Colonne 3 %	Augmentation (diminution) entre les colonnes 3 et 1 Colonne 4 %
157 Slovénie	0,096	0,096	0,096	-
158 Somalie	0,001	0,001	0,001	-
159 Soudan	0,010	0,010	0,010	-
160 Sri Lanka	0,016	0,016	0,016	-
161 Suède	1,072	1,071	1,072	-
162 Suisse	1,217	1,216	1,217	-
163 Suriname	0,001	0,001	0,001	-
164 Swaziland	0,002	0,002	0,002	-
165 Tadjikistan	0,001	0,001	0,001	-
166 Tanzanie, République-Unie de	0,006	0,006	0,006	-
167 Tchad	0,001	0,001	0,001	-
168 Thaïlande	0,186	0,186	0,186	-
169 Timor-Leste	0,001	0,001	0,001	-
170 Togo	0,001	0,001	0,001	-
171 Trinité-et-Tobago	0,027	0,027	0,027	-
172 Tunisie	0,031	0,031	0,031	-
173 Turkménistan	0,006	0,006	0,006	-
174 Turquie	0,381	0,381	0,381	-
175 Tuvalu	-	0,001	0,001	0,001
176 Ukraine	0,045	0,045	0,045	-
177 Uruguay	0,027	0,027	0,027	-
178 Vanuatu	0,001	0,001	0,001	-
179 Venezuela, Rép. bolivarienne du	0,200	0,200	0,200	-
180 Viet Nam	0,024	0,024	0,024	-
181 Yémen	0,007	0,007	0,007	-
182 Zambie	0,001	0,001	0,001	-
183 Zimbabwe	0,008	0,008	0,008	-
	100,000	99,967	100,000	0,000

Annexe III

Résumé du budget proposé des dépenses et des recettes pour 2010-11

	Dépenses			Recettes			
	Budget 2008-09	Prévisions 2010-11		Budget 2008-09		Prévisions 2010-11	
	en \$ E.-U.	en \$ E.-U.		en \$ E.-U.	en CHF	en \$ E.-U.	en CHF
Partie I Budget courant	634 163 177	718 898 200	Contributions des Etats Membres	641 730 000	789 327 900	726 720 000	777 590 400
Partie II Dépenses imprévues	875 000	875 000					
Partie III Fonds de roulement	—	—					
Partie IV Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 691 823	6 946 800					
Budget effectif de fonctionnement	641 730 000	726 720 000		641 730 000	789 327 900	726 720 000	777 590 400

Annexe IV

Budget des dépenses proposé, par ligne de crédit (en dollars des Etats-Unis)

Catégorie	Budget 2008-09	Prévisions 2010-11 (en dollars constants de 2008-09)	Prévisions 2010-11 (recalculées) 1,23 à 1,07
PARTIE I. BUDGET COURANT			
A. Organes directeurs	71 931 510	68 943 483	79 304 958
B. Objectifs stratégiques	475 936 861	480 673 229	542 334 389
Emploi	146 336 447	148 199 424	167 210 568
Protection sociale	96 920 016	98 345 832	110 961 717
Dialogue social	139 193 081	138 096 454	155 811 582
Normes	93 487 317	96 031 519	108 350 522
C. Services de management	56 320 405	55 063 332	63 243 523
D. Autres provisions budgétaires	35 402 984	35 402 984	40 120 297
Ajustement pour mouvement de personnel	-5 428 583	-5 428 583	-6 104 967
Total partie I	634 163 177	634 654 445	718 898 200
PARTIE II. DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
PARTIE III. FONDS DE ROULEMENT			
Fonds de roulement	-	-	-
Total parties I-III	635 038 177	635 529 445	719 773 200
PARTIE IV. INVESTISSEMENTS INSTITUTIONNELS ET ELEMENTS EXTRAORDINAIRES			
Investissements institutionnels et éléments extraordinaires	6 691 823	6 200 555	6 946 800
Total parties I-IV	641 730 000	641 730 000	726 720 000

Annexe V

Budget des recettes pour 2010-11

Etat des contributions dues pour les Etats Membres pour 2010 (en francs suisses)

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2010		Crédit au titre de (1) :			Total des crédits	Contribution nette pour 2010
				2008 système d'incitation	Années antérieures			
		%	Amount		50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
1	Afghanistan	0,001	3 888		-	18	18	3 870
2	Afrique du Sud	0,290	1 127 506	4 027	-	-	4 027	1 123 479
3	Albanie	0,006	23 328	81	-	-	81	23 247
4	Algérie	0,085	330 476	1 104	-	-	1 104	329 372
5	Allemagne	8,581	33 362 516	117 420	-	-	117 420	33 245 096
6	Angola	0,003	11 664	42	-	-	42	11 622
7	Antigua-et-Barbuda	0,002	7 776		535	705	1 240	6 536
8	Arabie saoudite	0,748	2 908 188	9 555	-	-	9 555	2 898 633
9	Argentine	0,325	1 263 584		-	8 566	8 566	1 255 018
10	Arménie	0,002	7 776	10	-	-	10	7 766
11	Australie	1,788	6 951 658	24 840	-	-	24 840	6 926 818
12	Autriche	0,888	3 452 501	12 285	-	-	12 285	3 440 216
13	Azerbaïdjan	0,005	19 440	3	-	-	3	19 437
14	Bahamas	0,016	62 207	110	-	-	110	62 097
15	Bahrein	0,033	128 302	458	-	-	458	127 844
16	Bangladesh	0,010	38 879	137	-	-	137	38 742
17	Barbade	0,009	34 992	102	-	-	102	34 890
18	Bélarus	0,020	77 759	228	-	-	228	77 531
19	Belgique	1,103	4 288 411		-	9 577	9 577	4 278 834
20	Belize	0,001	3 888	1	-	-	1	3 887
21	Bénin	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
22	Bolivie	0,006	23 328		-	-	-	23 328
23	Bosnie-Herzégovine	0,006	23 328	72	-	-	72	23 256
24	Botswana	0,014	54 431		-	-	-	54 431
25	Brésil	0,877	3 409 734		41 267	13 641	54 908	3 354 826
26	Brunéi Darussalam	0,026	101 087		-	-	-	101 087
27	Bulgarie	0,020	77 759	278	-	-	278	77 481
28	Burkina Faso	0,002	7 776	28	-	-	28	7 748
29	Burundi	0,001	3 888		-	-	-	3 888
30	Cambodge	0,001	3 888	5	-	-	5	3 883
31	Cameroun	0,009	34 992		-	-	-	34 992
32	Canada	2,978	11 578 321	41 387	-	-	41 387	11 536 934
33	Cap-Vert	0,001	3 888		-	-	-	3 888
34	Chili	0,161	625 960		-	-	-	625 960
35	Chine	2,668	10 373 056		-	-	-	10 373 056
36	Chypre	0,044	171 070	551	-	-	551	170 519
37	Colombie	0,105	408 235	1 294	-	-	1 294	406 941
38	Comores	0,001	3 888		-	-	-	3 888
39	Congo	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
40	Corée, République de	2,174	8 452 408		-	16 085	16 085	8 436 323
41	Costa Rica	0,032	124 414	19	-	268	287	124 127
42	Côte d'Ivoire	0,009	34 992		202	89	291	34 701
43	Croatie	0,050	194 398	12	-	331	343	194 055
44	Cuba	0,054	209 949		-	385	385	209 564
45	Danemark	0,739	2 873 196	9 906	-	-	9 906	2 863 290
46	Djibouti	0,001	3 888		-	-	-	3 888
47	Dominique	0,001	3 888		21	-	21	3 867
48	Egypte	0,088	342 140	1 143	-	-	1 143	340 997
49	El Salvador	0,020	77 759		-	197	197	77 562
50	Emirats arabes unis	0,302	1 174 161		-	2 103	2 103	1 172 058
51	Equateur	0,021	81 647		-	-	-	81 647
52	Erythrée	0,001	3 888	13	-	-	13	3 875
53	Espagne	2,969	11 543 329	34 963	-	-	34 963	11 508 366
54	Estonie	0,016	62 207	217	-	-	217	61 990
55	Etats-Unis	22,000	85 534 944		-	196 919	196 919	85 338 025
56	Ethiopie	0,003	11 664	42	-	-	42	11 622
57	Ex-République yougoslave de Macédoine	0,005	19 440	1	-	-	1	19 439

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2010		Crédit au titre de (1) :			Total des crédits	Contribution nette pour 2010
				2008 système d'incitation	Années antérieures			
		%	Amount		50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
58	Fidji (les)	0,003	11 664	38	-	36	74	11 590
59	Finlande	0,564	2 192 805	7 484	-	-	7 484	2 185 321
60	France	6,304	24 509 649	83 557	-	-	83 557	24 426 092
61	Gabon	0,008	31 104	79	-	81	160	30 944
62	Gambie	0,001	3 888		-	-	-	3 888
63	Géorgie	0,003	11 664	37	-	-	37	11 627
64	Ghana	0,004	15 552		-	-	-	15 552
65	Grèce	0,596	2 317 219		-	4 744	4 744	2 312 475
66	Grenade	0,001	3 888		-	-	-	3 888
67	Guatemala	0,032	124 414	79	-	-	79	124 335
68	Guinée	0,001	3 888		-	27	27	3 861
69	Guinée équatoriale	0,002	7 776	28	-	-	28	7 748
70	Guinée-Bissau	0,001	3 888		-	-	-	3 888
71	Guyana	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
72	Haïti	0,002	7 776		-	-	-	7 776
73	Honduras	0,005	19 440	52	-	45	97	19 343
74	Hongrie	0,244	948 660	3 197	-	-	3 197	945 463
75	Iles Marshall	0,001	3 888		-	2	2	3 886
76	Iles Salomon	0,001	3 888		628	190	818	3 070
77	Inde	0,450	1 749 578	6 251	-	-	6 251	1 743 327
78	Indonésie	0,161	625 960	2 061	-	-	2 061	623 899
79	Iran, République islamique d'	0,180	699 831		4 524	1 405	5 929	693 902
80	Iraq	0,015	58 319		-	-	-	58 319
81	Irlande	0,445	1 730 139		-	3 133	3 133	1 727 006
82	Islande	0,037	143 854	509	-	-	509	143 345
83	Israël	0,419	1 629 052	1 168	9 324	-	10 492	1 618 560
84	Italie	5,081	19 754 684		-	-	-	19 754 684
85	Jamahiriya arabe libyenne	0,062	241 053		-	-	-	241 053
86	Jamaïque	0,010	38 879	110	-	-	110	38 769
87	Japon	16,631	64 660 530	201 909	-	-	201 909	64 458 621
88	Jordanie	0,012	46 655	9	-	-	9	46 646
89	Kazakhstan	0,029	112 751	401	-	-	401	112 350
90	Kenya	0,010	38 879	122	-	-	122	38 757
91	Kirghizistan	0,001	3 888		-	-	-	3 888
92	Kiribati	0,001	3 888	3	21	9	33	3 855
93	Koweït	0,182	707 607		-	-	-	707 607
94	Lesotho	0,001	3 888	12	-	-	12	3 876
95	Lettonie	0,018	69 983	249	-	-	249	69 734
96	Liban	0,034	132 190		383	215	598	131 592
97	Libéria	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
98	Lituanie	0,031	120 526	398	-	-	398	120 128
99	Luxembourg	0,085	330 476	1 154	-	-	1 154	329 322
100	Madagascar	0,002	7 776	7	-	27	34	7 742
101	Malaisie	0,190	738 711	2 490	-	-	2 490	736 221
102	Malawi	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
103	Maldives, République de	0,001	3 888		-	-	-	3 888
104	Mali	0,001	3 888		-	-	-	3 888
105	Malte	0,017	66 095	15	-	-	15	66 080
106	Maroc	0,042	163 294	467	-	-	467	162 827
107	Maurice	0,011	42 767	151	-	-	151	42 616
108	Mauritanie	0,001	3 888		-	-	-	3 888
109	Mexique	2,258	8 778 996		-	-	-	8 778 996
110	Moldova, République de	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
111	Mongolie	0,001	3 888	1	-	9	10	3 878
112	Monténégro (le)	0,001	3 888		-	-	-	3 888
113	Mozambique	0,001	3 888	13	-	-	13	3 875
114	Myanmar	0,005	19 440		-	89	89	19 351
115	Namibie	0,006	23 328	84	-	-	84	23 244
116	Népal	0,003	11 664	41	-	-	41	11 623
117	Nicaragua	0,002	7 776	21	-	9	30	7 746
118	Niger	0,001	3 888		-	-	-	3 888
119	Nigéria	0,048	186 622	516	-	-	516	186 106
120	Norvège	0,783	3 044 266	8 869	-	-	8 869	3 035 397
121	Nouvelle-Zélande	0,256	995 316	3 559	-	-	3 559	991 757
122	Oman	0,073	283 820	770	-	-	770	283 050
123	Ouganda	0,003	11 664	34	117	54	205	11 459
124	Ouzbékistan	0,008	31 104		-	-	-	31 104
125	Pakistan	0,059	229 389		-	492	492	228 897
126	Panama	0,023	89 423		-	-	-	89 423
127	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,002	7 776		-	-	-	7 776
128	Paraguav	0,005	19 440	52	-	-	52	19 388

	Etats Membres	Contributions fixées pour 2010		Crédit au titre de (1) :			Total des crédits	Contribution nette pour 2010
				2008 système d'incitation	Années antérieures			
		%	Amount		50% de la prime nette	Excédent de trésorerie		
129	Pays-Bas	1,874	7 286 022	25 125	-	-	25 125	7 260 897
130	Pérou	0,078	303 260		-	823	823	302 437
131	Philippines	0,078	303 260	342	-	850	1 192	302 068
132	Pologne	0,501	1 947 864	6 959	-	-	6 959	1 940 905
133	Portugal	0,527	2 048 951	3 670	-	-	3 670	2 045 281
134	Qatar	0,085	330 476	953	-	-	953	329 523
135	République arabe syrienne	0,016	62 207		-	340	340	61 867
136	République centrafricaine	0,001	3 888	11	272	-	283	3 605
137	République démocratique du Congo	0,003	11 664	31	1 494	1 030	2 555	9 109
138	République démocratique pop. lao	0,001	3 888		-	-	-	3 888
139	République dominicaine	0,024	93 311	334	-	-	334	92 977
140	République tchèque	0,281	1 092 514	3 904	-	-	3 904	1 088 610
141	Roumanie	0,070	272 157	862	-	-	862	271 295
142	Royaume-Uni	6,645	25 835 441	26 635	-	-	26 635	25 808 806
143	Russie, Fédération de	1,201	4 669 430	13 879	-	9 855	23 734	4 645 696
144	Rwanda	0,001	3 888		21	-	21	3 867
145	Sainte-Lucie	0,001	3 888	3	43	18	64	3 824
146	Saint-Kitts-et-Nevis	0,001	3 888	13	21	-	34	3 854
147	Saint-Marin	0,003	11 664	37	-	-	37	11 627
148	Saint-Vincent-et-les Grenadines	0,001	3 888		-	9	9	3 879
149	Samoa	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
150	Sao Tomé-et-Principe	0,001	3 888		-	-	-	3 888
151	Sénégal	0,004	15 552		-	-	-	15 552
152	Serbie	0,021	81 647		-	-	-	81 647
153	Seychelles	0,002	7 776		43	18	61	7 715
154	Sierra Leone	0,001	3 888		-	-	-	3 888
155	Singapour	0,347	1 349 119	4 822	-	-	4 822	1 344 297
156	Slovaquie	0,063	244 941	859	-	-	859	244 082
157	Slovénie	0,096	373 243	1 325	-	-	1 325	371 918
158	Somalie	0,001	3 888		-	-	-	3 888
159	Soudan	0,010	38 879		-	-	-	38 879
160	Sri Lanka	0,016	62 207	211	-	-	211	61 996
161	Suède	1,072	4 167 885	14 028	-	-	14 028	4 153 857
162	Suisse	1,217	4 731 638	16 653	-	-	16 653	4 714 985
163	Suriname	0,001	3 888	14	-	-	14	3 874
164	Swaziland	0,002	7 776	27	-	-	27	7 749
165	Tadjikistan	0,001	3 888		-	-	-	3 888
166	Tanzanie, République-Unie de	0,006	23 328	75	-	54	129	23 199
167	Tchad	0,001	3 888	11	21	9	41	3 847
168	Thaïlande	0,186	723 159	2 584	-	-	2 584	720 575
169	Timor-Leste	0,001	3 888		-	-	-	3 888
170	Togo	0,001	3 888	11	272	9	292	3 596
171	Trinité-et-Tobago	0,027	104 975	350	-	-	350	104 625
172	Tunisie	0,031	120 526	384	-	-	384	120 142
173	Turkménistan	0,006	23 328		-	-	-	23 328
174	Turquie	0,381	1 481 310	4 019	-	-	4 019	1 477 291
175	Tuvalu	0,001	3 888		-	-	-	3 888
176	Ukraine	0,045	174 958	160	-	-	160	174 798
177	Uruguay	0,027	104 975	45	-	-	45	104 930
178	Vanuatu	0,001	3 888		21	-	21	3 867
179	Venezuela, Rép. Bolivarienne du	0,200	777 590		-	-	-	777 590
180	Viet Nam	0,024	93 311	334	-	-	334	92 977
181	Yémen	0,007	27 216		-	-	-	27 216
182	Zambie	0,001	3 888	11	-	54	65	3 823
183	Zimbabwe	0,008	31 104		-	-	-	31 104
	TOTAL	100,000	388 795 200	715 110	59 230	272 520	1 046 860	387 748 340

- (1) Au cas où un Etat Membre réglerait ses contributions des années antérieures avant la clôture de la 98^e session de la Conférence internationale du Travail, les montants crédités pourraient changer.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget pour 2010-11 et autres questions</i>	
Rapport de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.....	1
Propositions de programme et de budget pour 2010-11.....	1
Résolution concernant l'adoption du programme et budget pour 2010-11 et la répartition du budget des recettes entre les Etats Membres.....	7
Demandes présentées en vertu de l'article 13, paragraphe 4, de la Constitution de l'OIT en vue de l'autorisation de participer au vote	7
Etat de recouvrement des contributions des Etats Membres	7
Barème des contributions au budget pour 2010	8
Fixation de la contribution des nouveaux Etats Membres	8
Composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.....	9
Amendements au Règlement financier	9
Autres questions	9
Annexes.....	9
Résolutions soumises à la Conférence	10